

Québec, le 29 août 2018



Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 9 août 2018, ayant les objets suivants :

«Veuillez fournir le nombre d'employés au sein de RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils.»

En ce qui concerne les titulaires d'emplois supérieurs, l'information à propos de leur traitement annuel est publique. Vous trouverez cette information sur le site suivant : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/salaires/titulaires.asp>

Pour les autres catégories d'emploi, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) compte 27 employés ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$. La moyenne de ces salaires est de 119 483,59 \$. Le salaire le plus élevé est de 138 075 \$ tandis que le moins élevé est de 102 221 \$.

De plus, le ministère a 2 employés en prêt de service dans des organismes qui ont un salaire annuel supérieur à 100 000 \$. La moyenne de ces deux salaires est de 138 075\$. Le salaire le plus élevé est de 138 075 \$ tandis que le moins élevé est de 138 075 \$. Les organismes qui accueillent un employé du MRIF en prêt de service sont : l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, le Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

Conformément à l'article 51 de la Loi, il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric Tremblay  
Responsable de l'accès aux documents